



**RÈGLEMENT CHAMPIONNAT  
BOURGOGNE FRANCHE COMTE  
ZONE OUEST (Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire, Yonne)  
ZONE EST (Doubs, Jura, Haute Saône, Territoire de Belfort)**

*(conformément au Code Sportif National, et à l'annuaire FFM, sauf définitions particulières de ce Règlement.  
(règlement susceptible de modifications en cours d'année)*

**ARTICLE 1 : GENERALITES**

**1.1 – CATEGORIES** (suivant le Règlement FFM des conditions d'accès à la pratique)

CATÉGORIES	CYLINDRÉES	LICENCES OBLIGATOIRES	AGES REQUIS MINI/MAXI
EDUCATIVE 65	65 à 125 cm <sup>3</sup> 4T	NJ1 + Guidon Argent NJ2 + Guidon Or NJ3 + Guidon Or	7 ans 8/9 ans 10/12 ans
EDUCATIVE 85	85 à 150 cm <sup>3</sup> 4T	NJ2 + Guidon Or NJ3 + Guidon Or	9 ans 10/12 ans
PITBIKE*	88 à 190 cm <sup>3</sup> 4T moteur horizontal	NJ3C - NCO - NPP	12 ans
* voir le Règlement respectif			
ESPOIR 85	85 2T à 150 cm <sup>3</sup> 4T	NJ3 + Guidon Or NJ3C - NCO	11/15 ans
125	90 à 125 cm <sup>3</sup> 2T	NJ3C - NCO - LUE	13 ans
OPEN	100 à 125 cm <sup>3</sup> 2T	NJ3C	13 ans
	175 à 250 cm <sup>3</sup> 4T	NCO - LUE	15 ans
	126 à 500 cm <sup>3</sup> 2T		
	251 à 450 cm <sup>3</sup> 4T		
VÉTÉRAN ARGENT VÉTÉRAN OR	125 2T à 650 cm <sup>3</sup> 4T	NCO - LUE	38 ans 49 ans révolus
QUAD	125 2T à 250 4T	NJ3C	13 ans
	550 2T ou 4T maxi	NCO - LUE	15 ans

Une démonstration "KID 50" pourra se dérouler, que pendant les entractes, si minimum 5 pilotes. Il n'y aura ni départ, ni classement.

KID 50	50 cm <sup>3</sup> 2T à 90 cm <sup>3</sup> 4T	NJ1	6/7 ans
		NJ2	8/9 ans

**La manifestation ne devra pas excéder 5 catégories et elle devra se dérouler en journée et non en nocturne. Un Club qui souhaiterait organiser une épreuve en nocturne ne comptera pas pour le Championnat (sauf Championnat Pitbike → voir Règlement Pitbike).**

Seront classés dans ce Championnat :

- les pilotes licenciés en Bourgogne Franche Comté (BFC)
- les pilotes licenciés dans le club LN CMPN DA résidents en BFC
- les pilotes Français, titulaires de licences FIM ou UEM licenciés en BFC.

S'il n'y a pas assez de pilotes engagés dans une épreuve, le Délégué ou le Président de la Commission MX se réserve le droit de compléter les listes avec des pilotes extérieurs à la Ligue Bourgogne Franche Comté.

Ces pilotes seront soumis aux mêmes règles que les pilotes de la Ligue BFC ; ils seront classés à l'épreuve mais ne seront pas classés au Championnat BFC Zone Est et Zone Ouest.

Les pilotes détenteurs d'une licence "1 Manifestation" pourront participer aux épreuves BFC ZE et ZO mais ne marqueront pas de point et ne seront pas classés au Championnat Grande Région.

Un pilote pourra changer de catégorie s'il en fait la demande au moins 8 jours avant l'épreuve, auprès du Délégué ou du Président de la Commission MX et si celle-ci est accordée. Les points acquis dans l'ancienne catégorie ne seront pas transférés dans la nouvelle catégorie (mais seront conservés). Aucun changement de catégorie ne se fera le jour de la course.

Toute personne organisant ou participant à une manifestation est réputée avoir pris connaissance du Code Sportif, des règles techniques et de sécurité, et du présent règlement et de s'y soumettre (Art 2.3.0.1 Code Sportif).

**Les motos devront être munies de 3 plaques avec le n° lisible sur chaque face. Le pilote doit obligatoirement porter le même n° sur son maillot. Si le maillot est flocké d'un autre n° que les plaques, celui-ci devra être impérativement barré.**

## 1.2 – CATEGORIE KID 50 (6/9 ans)

Catégorie ouverte aux pilotes équipés d'une 50 cm<sup>3</sup> 2T, 50 et 90 cm<sup>3</sup> 4T centrifuge ainsi que 65 cm<sup>3</sup> débutant. S'il n'y a pas 5 inscriptions à l'épreuve, la catégorie ne sera pas validée.

Chaque épreuve comportera une séance d'essai libre ou deux suivant le planning de la journée, puis deux démonstrations de 10mn.

## 1.3 – CATEGORIE EDUCATIVE 65 ET 85 (7-12 ans) plaque BLEUE, n° BLANC

Pour pouvoir participer au Championnat, les pilotes doivent être titulaires du GUIDON D'OR obligatoirement.

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis d'une séance d'essais chronométrés de 10mn (soit immédiatement après les essais libres, soit espacée), puis 2 manches de 12mn + 1tour. L'essai chronométré permettra de déterminer l'ordre du placement sur la grille de départ pour les 2 manches.

BFC ZONE OUEST : si besoin, des pilotes extérieurs seront acceptés afin de compléter le plateau à partir du 20me jour précédent l'épreuve. Les épreuves sont communes aux deux catégories d'âge. Il y aura un seul classement Educatif pour les épreuves et pour le Championnat. Le classement de chaque manche permettra d'attribuer les points comptant pour le Championnat (article 4.1). S'il y a trop de pilotes, les deux catégories seront divisées afin d'avoir une série Educatif 65 et une série Educatif 85.

BFC ZONE EST : regroupement de la catégorie 85 Espoir et de la catégorie 85 Educatif

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis une séance chronométrée de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée), et de 2 manches de 12mn + 1tour. Les essais chronométrés permettront de déterminer l'ordre du placement sur la grille de départ pour les 2 manches. L'entrée en grille se fera en fonction des résultats scratch de la catégorie 85 Espoir et de la catégorie 85 Educatif confondus.

Un changement de catégorie sera possible en cours de saison après que le pilote en ait fait la demande auprès du CEDS et/ou du Délégué **au moins 8 jours avant l'épreuve** et après avoir obtenu leurs accords, **le pilote perdra alors le bénéfice des points** acquis dans la précédente catégorie et sera considéré comme commençant un autre Championnat.

## 1.4 – CATEGORIE PIT BIKE (12 ans)

Voir le Règlement correspondant.

## 1.5 – CATEGORIE ESPOIR 85 (11-15 ans) plaque BLANC, n° NOIR

**Le regroupement de la catégorie Espoir 85cm<sup>3</sup> et de la catégorie Educative 85cm<sup>3</sup> dans la même course concerne uniquement la Zone Est (Franche Comté).** L'entrée en grille se fera en fonction des résultats scratch de la catégorie Espoir 85cm<sup>3</sup> et de la catégorie Educative confondus.

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn puis une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée), et de 2 manches de 15mn + 1tour. L'essai chronométré permettra de déterminer l'ordre du placement sur la grille de départ pour les 2 manches.

## **1.6 – CATEGORIE 125 (à partir de 13 ans) plaque NOIR, n° BLANC**

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn immédiatement suivie d'une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée) puis 2 manches de 20mn + 1tour. Les qualifications sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille de départ pour les 2 manches. La sélection des pilotes s'effectuera après l'essai qualificatif de la compétition.

- **jusqu'à 40-45 pilotes** : une séance d'essais chronométrés sera organisée pour déterminer l'ordre d'entrée des pilotes sur la grille.
- **jusqu'à 60 pilotes ou +** : les pilotes seront répartis en **2 groupes A et B** en fonction du classement provisoire. Le pilote le plus rapide de l'essai chronométré rentrera le premier sur la grille de départ, puis le pilote le plus rapide de l'autre groupe, puis le 2<sup>me</sup> pilote du 1<sup>er</sup> groupe...  
Si le nombre de pilotes est impair, le Groupe A comportera un pilote de plus que le Groupe B. Les changements de groupe sont interdits sauf sur autorisation préalable du Jury de la Course.

Les 20 pilotes les plus rapides du groupe A et les 20 pilotes les plus rapides du groupe B seront qualifiés pour participer aux 2 manches de la catégorie 125 cm<sup>3</sup> 2T du Championnat BFC ZE et ZO (le nombre de pilotes admis pourra varier selon la capacité autorisée lors de l'homologation du circuit).

Les pilotes non qualifiés seront admis dans la catégorie OPEN NON QUALIFIE ou en catégorie VÉTÉRAN en fonction des places disponibles.

Un pilote qui rencontrera des problèmes mécaniques sur sa machine pendant la période des essais libres de 10mn, qui ne pourra pas repartir, aura la possibilité de refaire une série d'essais chronométrés dans un autre groupe, ou une autre série, s'il s'agit d'un cas exceptionnel.

## **1.7 - CATEGORIE OPEN (13 ans en 125 /15 ans + 125) plaque BLANC, n° NOIR**

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn immédiatement suivie et d'une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres soit espacée) puis 2 manches de 20mn + 1tour.

Les qualifications sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille de départ pour les 2 manches. La sélection des pilotes s'effectuera après les essais qualificatifs de la compétition.

- **jusqu'à 40-45 pilotes** : une séance d'essais chronométrés sera organisée pour déterminer l'ordre d'entrée des pilotes sur la grille
- **jusqu'à 60 pilotes ou +** : les pilotes seront répartis en **2 groupes A et B** en fonction du classement provisoire. Le pilote le plus rapide de l'essai chronométré rentrera le premier sur la grille de départ, puis le pilote le plus rapide de l'autre groupe, puis le 2<sup>ème</sup> pilote du 1<sup>er</sup> groupe...  
Si le nombre de pilotes est impair, le Groupe A comportera un pilote de plus que le Groupe B. Les changements de groupe sont interdits sauf sur autorisation préalable du Jury de la Course.

Les 20 pilotes les plus rapides du groupe A et les 20 pilotes les plus rapides du groupe B seront qualifiés et participeront aux deux manches de la catégorie OPEN du Championnat BFC ZE et ZO (le nombre de pilotes admis pourra varier selon la capacité autorisée lors de l'homologation du circuit).

Les pilotes non qualifiés seront admis dans la catégorie OPEN NON QUALIFIE ou dans la catégorie VÉTÉRAN en fonction des places disponibles.

Un pilote qui rencontrera des problèmes mécaniques sur sa machine pendant la période des essais libres de 10mn, qui ne pourra pas repartir, aura la possibilité de refaire une série d'essais chronométrés dans un autre groupe, ou une autre série, s'il s'agit d'un cas exceptionnel.

**1.8 - CATEGORIE OPEN NON QUALIFIE**

Sont admis dans cette catégorie, les pilotes non qualifiés des séances d'essais chronométrés 125 cm<sup>3</sup> 2T et Open. L'épreuve se déroulera en 2 manches de 15mn + 1tour.

**Un minimum de 15 pilotes est requis pour maintenir cette catégorie. Il n'y aura pas de classement à l'année.**

**1.9 - CATEGORIE VÉTÉRAN (ARGENT 38 ans – OR 49 ans révolus)**

Sont également admis dans cette catégorie :

- les pilotes féminines titulaires d'une licence NJ3\*\*, NCO ou "1 Manifestation" pilotant une machine de 125 cm<sup>3</sup> 2T à 650 cm<sup>3</sup> 4T mais ne marqueront pas de points sauf si elles remplissent les critères de licences et d'âges requis.
- les pilotes 125 cm<sup>3</sup> 2T et OPEN non qualifiés, si le nombre d'engagés de la catégorie VÉTÉRAN le permet.

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn et d'une séance d'essais chronométrés de 15mn (soit immédiatement après les essais libres ou espacée) puis 2 manches de 15mn + 1tour.

L'entrée en grille se fera en fonction des résultats scratch de la catégorie VÉTÉRAN OR et VÉTÉRAN ARGENT confondus.

Le classement scratch de la journée permettra de réaliser un classement séparé VÉTÉRAN ARGENT et VÉTÉRAN OR. Le classement de chaque catégorie permettra d'attribuer les points comptant pour le Championnat Interdépartemental BFC selon le barème suivant :

1 <sup>er</sup> Argent	= 25 pts,	2 <sup>me</sup> Argent	= 22 pts,	3 <sup>me</sup> Argent	= 20 pts, .....	20 <sup>me</sup> Argent	= 1 pts.
1 <sup>er</sup> Or	= 25 pts,	2 <sup>me</sup> Or	= 22 pts,	3 <sup>me</sup> Or	= 20 pts, .....	20 <sup>me</sup> Or	= 1 pts.

**1.10 - CATEGORIE QUAD (13 en 125 /15 ans + 125) plaque VERT, n° BLANC**

Les plaques à l'arrière devront être visibles de chaque côté du véhicule.

Chaque épreuve comportera une séance d'essais libres de 10mn et d'une séance d'essais chronométrés de 15mn (immédiatement suivie ou espacée) puis 2 manches de 15mn + 1tour. Le nombre de pilotes est limité à 36.

**1.11 - REPRESENTANT DES PILOTES**

Chaque catégorie doit désigner un "Représentant des Pilotes" qui sera l'interlocuteur privilégié auprès du Jury.

**ARTICLE 2 : INSCRIPTION ET ENGAGEMENT**

**2.1 – MODALITES**

Engagement pour la totalité du Championnat ou à l'épreuve sur le site officiel [www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)

<b>INSCRIPTION</b> jusqu'à 14 jrs avant l'épreuve	<b>DROIT D'ENGAGEMENT</b>		
	EDUCATIF : 30 €	PIT BIKE : 30 €	MOTOCROSS : 35 €
<b>INSCRIPTION</b> moins de 14 jrs avant l'épreuve = <b>PÉNALITÉ</b>	<b>DROIT D'ENGAGEMENT</b>		
	EDUCATIF : 45 €	PIT BIKE : 50 €	MOTOCROSS : 55 €
<b>CONTACT</b>	<b>EDUCATIF</b> A. PELOIS 03 86 41 88 41 J. BRISEBARD 06 80 10 32 14 <b>PIT BIKE</b> J. GABETTE 06 78 47 19 60	<b>AUTRES CATEGORIES</b> D. BARNAY 06 08 06 56 40 J-P. CHAGROT 03 81 84 21 94 F. CHOLLET 06 32 82 16 88 P. CRAMPONNE 06 84 35 21 76	
<b>COMMENT ?</b>	Créer un profil. <b>Demander un n° de course.</b> Celui-ci sera validé ou modifié par le Délégué ou par le Président de la Commission MX. <b>Les numéros de course des Championnats de France sont prioritaires.</b>		
<b>DELAI</b>	Le mercredi précédent la manifestation à 23H59. <b>Passé ce délai, aucune inscription ne sera possible.</b>		

Tout participant occasionnel devra prendre une licence "1 manifestation" via intranet.ffmoto.com et devra s'engager via engage-sports.com. Il n'y aura pas de licence "1 manifestation" délivrée le samedi ou le dimanche de l'épreuve. **Souscription via l'intranet FFM obligatoire 72 heures avant l'épreuve.**

**Toute inscription passée le délai de 14 jours devra être réglée uniquement par Carte Bancaire.**

**Règlement par CB** : une caution automatisée de 200€ est appliquée.

Une confirmation d'engagement sera envoyée au pilote via engage-sport si la procédure en ligne a bien été respectée.

Si un pilote ne peut pas se rendre à l'épreuve à laquelle il s'est engagé, il devra informer le Délégué et le Président de la Commission MX par courrier ou par mail le plus rapidement possible. Il devra fournir un justificatif d'absence valable, daté d'avant la compétition. Les messages vocaux ne seront pas pris en compte.

En cas d'absence injustifiée, ou motif non accepté par la Commission, le droit d'engagement sera retenu. L'absence non justifiée peut également entraîner l'exclusion partielle ou totale sans préavis du Championnat. Tout cas litigieux sera examiné par la Commission MX et/ou le Comité Educatif et Découverte Sportive (CEDS). Le Jury de l'épreuve pourra interdire la participation d'un pilote qui n'est pas à jour des modalités d'engagement.

**Règlement par chèque** : les pilotes doivent remettre à leur Ligue avant leur première épreuve de la saison, un chèque de caution de 200€, libellé à l'ordre de "Ligue Moto BFC" garantissant la restitution du transpondeur le jour de la manifestation et un bon comportement du participant, si ces clauses ne sont pas respectées, la caution sera encaissée et dans ce cas, un autre chèque devra être fourni à nouveau. Sinon le chèque de caution sera détruit en fin d'année.

## **2.2 - RETOUR A LA COMPETITION APRES BLESSURE**

Un pilote blessé doit adresser un certificat médical d'arrêt et un de reprise à la compétition au Délégué ou au Président de la Commission MX. Si cette démarche n'est pas suivie et que le pilote roule quand même, ce sera sous sa responsabilité. Sa participation risquera d'être refusée et les points acquis pourraient ne pas être pris en compte.

## **2.3 - ENGAGEMENT**

Le Délégué ou le Président de la Commission MX validera les inscriptions faites sur engage-sports.com. Le nombre des pilotes engagés, toutes licences et toutes ligues confondues, sera limité en fonction de la capacité du nombre de pilotes indiqué sur l'homologation du circuit. La date et l'heure d'inscription seront prises en compte pour l'engagement du pilote. Une fois le nombre atteint, les demandes suivantes seront retenues en tant **"RESERVISTES"**, **sans promesse de place** pour les manches. Le pilote sera averti de cette situation et devra donner son accord, de principe, en connaissance de cause.

## **2.4 - NUMERO DE COURSE**

Un numéro de course devra être demandé via engage-sport avant l'inscription et sera validé au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat et le conservera toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves.

Un pilote inscrit dans les épreuves de Championnat de France qui aura obtenu son numéro par la FFM, pourra garder le même numéro.

# **ARTICLE 3 : DEROULEMENT DES EPREUVES**

## **3.1 - TITRES EN JEU**

Le titre de "VAINQUEUR" sera attribué aux premiers pilotes de chaque catégorie des Zones Est et Ouest. Le titre de "CHAMPION DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE" sera attribué aux premiers de chaque catégorie lors de l'épreuve ou des épreuves finales qui réuniront les pilotes sélectionnés de chaque zone. Sous réserve d'avoir participé à 3 épreuves minimum du Championnat.

### **3.2 - FONCTIONNEMENT**

Le pilote ne peut pas concourir dans plusieurs catégories le même jour. Si sa catégorie ne figure pas dans le programme, il pourra éventuellement s'engager dans une autre catégorie si places disponibles. Il devra utiliser une moto de cylindrée correspondante à la catégorie.

Tout pilote retenu le jour des sélections, ou inscrit à un Championnat de zone ou de Ligue, qui souhaiterait changer de cylindrée ou de catégorie devra solliciter par écrit, l'accord du Délégué ou du Président de la Commission MX et devra attendre la confirmation avant de se présenter à la course choisie. Les points seront marqués à partir de l'épreuve précisée mais en aucun cas ne seront transférés d'un championnat ou d'une catégorie à l'autre. La démarche sera identique pour le pilote qui souhaiterait intégrer un Championnat en cours de saison.

### **3.3 – CONTRÔLE ADMINISTRATIF**

Le pilote devra se présenter au contrôle administratif avec sa licence et sa pièce d'identité. Le transpondeur lui sera remis ensuite par le chronométrateur.

### **3.4 - CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage s'effectuera par transpondeurs distribués la veille et le matin de l'épreuve à la suite du contrôle administratif. Ils devront être rendus propres dans les 30 min suivant la fin de la dernière manche de chaque catégorie. En cas d'oubli, le pilote devra retourner le transpondeur à ses frais, dans les 5 jours, par chronopost ou colissimo à Pierre CRAMPONNE pour la Zone Est, et à Julien MACHERET pour la Zone Ouest. Si le matériel est perdu ou rendu en mauvais état, la caution de 200€ sera encaissée.

(Pour assurer leur maintien sur les machines, des supports sont proposés au prix de 10€).

### **3.5 – PARC FERME**

**Le parc fermé ou pré-parc est interdit au public mais il est autorisé aux mécaniciens licenciés 2018.**

Les places seront numérotées de 1 à 45, un espace suffisant devra être prévu afin que les pilotes puissent se ranger directement dans l'ordre d'entrée sur la ligne de départ.

Les machines devront être au parc fermé 10 mn avant l'ordre de départ. Tout pilote en retard partira sur la grille en dernière position. La notion de retard entrera en vigueur à l'instant où le Directeur de Course ou son représentant désigné permettra à la première moto de rentrer sur la grille. A cet instant, l'accès au pré-parc sera fermé. Les pilotes en retard attendront que le dernier pilote présent ait rejoint la grille de départ. A ce moment, ces pilotes pourront rejoindre à leur tour la grille de départ.

Rappel : lorsque les pilotes arrivent au parc d'attente, l'espace situé en avant de la grille est interdit à quiconque, les pilotes seulement pourront accéder derrière la grille et éventuellement modifier leur emplacement, sans utiliser d'outil.

Pour la catégorie EDUCATIVE seulement, après la mise en place des pilotes, le mécanicien pourra venir aider son pilote à mettre le bloc fourche ou la cale. Au signal du Directeur de Course, les mécaniciens devront évacuer rapidement cette zone.

En cas de départ sur 2 lignes, les pilotes se placeront en 2me ligne, derrière la 1ère ligne, que lorsque la 1ère ligne sera complètement occupée. Pour la catégorie QUAD, les pilotes de la 2me ligne devront obligatoirement se positionner dans l'alignement des pilotes de la 1ère ligne.

La roue avant des machines placées en 1ère ligne ne devra pas être éloignée de la grille de plus de 50 cm (art.16 h RTS).

### **3.6 - COMMUNICATION, ARRET**

Les échanges entre pilotes et accompagnateurs ont uniquement lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (Règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit (sauf par des Officiels de l'épreuve si la situation l'oblige).



### 3.7 - PANNEAUTAGE

Le circuit homologué peut prévoir des emplacements réservés aux panneauteurs. Le Club pouvant utiliser à sa convenance les moyens habituels : bracelets, listes de pilotes, licences, carte identités etc... pour le contrôle.

**Chaque pilote peut avoir recours à un panneauteur et un mécanicien licenciés 2018 qui devront porter obligatoirement leur licence à vue pour entrer à l'endroit prévu.** Pendant les courses, panneauteurs et mécaniciens se placeront impérativement aux endroits prévus par l'organisateur. Entre chaque série d'essais ou de manches, le parc "panneauteur" devra être vide. La présence uniquement des panneauteurs et des mécaniciens relève de l'autodiscipline. En cas de non-respect, le Jury de l'épreuve pourra sanctionner.

Toutes personnes souhaitant accéder au parc panneautage doivent être licenciées et devront être en mesure de présenter leurs licences à toutes demandes d'un Officiel.

### 3.8 - SEANCES D'ESSAIS

A la 1ère séance d'essais de la 1ère épreuve, les pilotes accéderont à la piste dans l'ordre d'arrivée au pré-parc, ensuite à la seconde séance d'essais, les pilotes accéderont à la piste dans l'ordre des résultats chronos de la 1ère série d'essais. Epreuve suivante, les pilotes entreront en piste dans l'ordre du classement provisoire.

### 3.9 – DEPART DES MANCHES

Les pilotes entreront en grille pour les deux manches suivant l'ordre établi aux essais chronométrés. Les départs se feront sur présentation du panneau 15 secondes, puis 5 secondes. Des feux ou autres systèmes respectant ces délais sont autorisés. La grille sera abaissée entre 5 à 10 secondes suivant la présentation du panneau 5 secondes. En cas de problème de tombé de grille, le départ sera donné au drapeau tricolore.

### 3.10 - HORAIRES

Pour un bon déroulement des épreuves, voir la proposition du plan de journée type en annexe.

Pour le Championnat Educatif, le Comité de l'Educatif et Découverte Sportive reste souverain quant au temps de pratique. Ces horaires sont susceptibles de modifications.

## ARTICLE 4 : CLASSEMENT

Les points attribués sur les épreuves Zone Est ne pourront être acquis que par les pilotes licenciés ZE pour le Championnat BFC ZE.

Les points attribués sur les épreuves Zone Ouest ne pourront être acquis que par les pilotes licenciés ZO pour le Championnat BFC ZO.

Aucune épreuve se déroulant en Zone Est ne pourra compter pour la Zone Ouest et réciproquement.

### 4.1 – BAREME

**Les pilotes devront franchir le drapeau à damiers pour être classé.**

Seuls les pilotes licenciés dans un Club de la Ligue Motocycliste Bourgogne/Franche Comté et titulaires d'une licence stipulée dans l'article 1 pourront marquer des points.

Chaque manche est considérée comme une épreuve en soit, ceci pour chaque catégorie retenue. Les points attribués par manche sont :

1er	25 Pts	5me	16 Pts	9me	12 Pts	13me	8 Pts	17me	4 Pts
2me	22 Pts	6me	15 Pts	10me	11 Pts	14me	7 Pts	18me	3 Pts
3me	20 Pts	7me	14 Pts	11me	10 Pts	15me	6 Pts	19me	2 Pts
4me	18 Pts	8me	13 Pts	12me	9 Pts	16me	5 Pts	20me	1 Pt

### 4.2 - CLASSEMENT D'UNE EPREUVE

Le classement général d'une épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Le pilote qui totalisera le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex-æquo.

#### **4.3 - CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT**

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex-æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

#### **4.4 - CLASSEMENT POUR LES PILOTES QUI PARTICIPENT AU CHAMPIONNAT DE FRANCE**

Les pilotes engagés dans une épreuve de Championnat de France de Motocross se déroulant le même jour qu'une épreuve de Championnat Bourgogne Franche Comté (*sous réserve qu'ils soient inscrits à cette épreuve et qu'ils se déclarent en Championnat de France*), se verront attribuer :

- 10 points en cas de qualification aux manches de Championnat de France (pour les épreuves ayant des qualifications)
- la totalité des points acquis au cours des 2 manches du Championnat de France (sauf Vétéran, Quad et Elite solo), affectés d'un coefficient 2 à concurrence de 50 points.
- la totalité des points acquis au cours des 2 meilleures manches du Championnat de France Vétéran, Quad et Elite solo, affectés d'un coefficient 3 à concurrence de 50 points.

Important : la grille de points étant différente, le calcul pour l'attribution des points se fera par équivalence avec la grille appliquée en Championnat Bourgogne Franche Comté (25, 22, 20, etc.).

**Pour prétendre obtenir ces points, les pilotes concernés devront transmettre dans les 8 jours, par mail ou par courrier, les résultats obtenus au Délégué et au Président de la Commission MX.**

Le pilote participant à une épreuve du Championnat de France le même jour qu'une épreuve du Championnat de Ligue Bourgogne Franche Comté, sera remboursé du montant de son inscription -1 €.

### **ARTICLE 5 : RECOMPENSE**

Le Club Organisateur récompensera sous forme de Coupes ou Trophées (*plus suivant ses possibilités et à sa seule discrétion*), les trois premiers pilotes du "Classement Journée", toutes licences et toutes Ligues confondues, de toutes les catégories.

**La présence du pilote est obligatoire à la remise des récompenses**, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif. S'il n'est pas présent, la récompense ne sera pas remise à un tiers.

### **ARTICLE 6 : DISCIPLINE**

#### **6.1 – COMPORTEMENT**

**Tout pilote doit avoir un comportement correct et respectueux et est responsable de ses accompagnateurs**, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve. Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, **il est tenu de respecter les consignes de l'Organisateur, du Directeur de Course et de tous les Officiels en poste ce jour-là.**

Aucune intervention extérieure n'est tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

Seront sanctionnés sans convocation devant le Jury, tous les faits de non-respect des règles élémentaires indispensables constatés par un Officiel désigné sur l'épreuve. Cela concerne le non-respect des drapeaux, les impolitesses, insultes et gestes déplacés, le non-respect des délimitations de piste matérialisée par des banderoles ou pas. Des sanctions pourront être appliquées et en cas de récidive sur la même manifestation, le pilote sera exclu de cette épreuve.

Sanctions applicables non exhaustives : avertissement, pénalité de temps, déclassement, disqualification, amende financière, exclusion etc...

Si faits constatés par tout officiel désigné sur l'épreuve lors de la séance des essais.

Essai chronométré annulé pour le pilote, il rentrera en dernière position pour les deux manches à venir



Si faits constatés par tout Officiel désigné sur l'épreuve lors d'une manche :

Le pilote sera rétrogradé de 5 places dans la manche concernée. En cas de récidive sur la même épreuve, le pilote sera exclu de la manifestation.

Les participants installés dans le parc coureurs doivent respecter les règles de bien séance et de bon voisinage.

Toute impolitesse, et manquement aux règles fondamentales de civilité et de savoir-vivre est totalement inadmissible. Tout geste déplacé ou mauvais comportement d'un coureur, sera passible de sanctions, ceci est également valable pour les accompagnateurs dont le pilote est responsable.

**Tous déplacements en engins motorisés dans les parties réservées au public et dans l'enceinte du circuit sont strictement interdits.** Un avertissement verbal sera donné et en cas de récidive, le Jury prendra une décision plus sévère.

## ARTICLE 7 : CONTROLE TECHNIQUE, PLAQUES ET CHANGEMENT DE MACHINE

Le pilote passera en premier au Contrôle Administratif pour le contrôle de la licence et le retrait d'un transpondeur qui devra être monté obligatoirement sur la machine puis se dirigera au Contrôle Technique avec le matériel et l'équipement à contrôler.

### 7.1 - CONTROLE TECHNIQUE

Il est demandé aux pilotes de passer au Contrôle Technique le samedi après-midi entre 16H et 19H. Un Contrôle Technique sera aussi réalisable le dimanche entre 7H et 8H30 **pour les derniers arrivants.**

Le pilote devra se présenter avec son équipement. Toutes les machines, les casques et les équipements utilisés lors de l'épreuve devront avoir été présentés et contrôlés, conformément aux Règles Techniques édictées par la FFM. **Les protections dorsale et pectorale aux normes sont obligatoires** et doivent être présentées lors de ce contrôle.

Toutes modifications intervenant dans la journée doivent obligatoirement repasser au Contrôle Technique. Tous changements des pièces contrôlées doivent être signalés sous peine de sanctions.

Une attention particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore des machines. Le niveau des machines doit être conforme au Règlement FFM suivant les règles édictées par la FIM, actuellement 112db maxi.

A l'issue du contrôle, si tout est en règle, un coupon sera remis au pilote qui devra le remettre à l'Officiel Technique à l'entrée du pré-parc, à la première séance d'essais.

Des contrôles inopinés pourront être effectués au hasard dans la journée sur plusieurs pilotes. Les contrôles auront lieu sur le niveau sonore et sur l'équipement. En cas de contrôle négatif, le Jury prendra des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du pilote.

Pourront être effectués lors des épreuves :

- des contrôles techniques, Art.2.2.0.6 Code Sport, applicables également en cas de détérioration ou de perte du silencieux pendant une manche, dont la machine émettra un bruit anormalement élevé pendant un essai ou une manche (ex. : pot déboîté) devra s'arrêter **impérativement et le plus rapidement possible** (1er passage) au parc mécanicien pour réparation éventuelle ou abandon. En cas de non-respect, le Directeur de Course arrêtera le pilote qui sera dirigé avec sa machine vers le Contrôle Technique
- un contrôle de cylindré : pour tout démontage effectué à la demande de la Direction de Course qui s'avère conforme, la Ligue BFC participera aux frais occasionnés, selon le barème du Championnat de France
- des contrôles anti-dopage (alcoolémie ou stupéfiants).

Le tapis environnemental homologué est obligatoire sous la moto dans le parc coureur. Il doit être constitué d'une partie absorbante et d'une partie imperméable. Son utilisation sera obligatoire partout où le travail sur la moto sera autorisé par les Organisateurs. Les données techniques minimum pour le tapis sont :

- Dimensions : 160 cm x 100 cm minimum
- Capacité d'absorption : 1 litre minimum
- Epaisseur : de 5 à 7 mm minimum

Pour en obtenir, contactez votre Président de Club (prévoir un chèque de 45€).  
Un extincteur est vivement recommandé dans chaque stand.

### **7.2 - PLAQUES**

**Les plaques fantaisistes ne sont pas admises.** Elles devront être aux couleurs définies dans le paragraphe Catégorie et devront être propres et lisibles à chaque manche et à chaque essai. Les mêmes numéros devront être apposés sur les trois plaques de la moto.

### **7.3 - CHANGEMENT DE MACHINE**

Lors d'une épreuve, le pilote pourra changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au Contrôle Technique la veille ou le matin et si elle reste de la même classe que celle utilisée précédemment, hormis la catégorie 125cm<sup>3</sup> 2Temps qui doit être une moto de même cylindrée.

Le changement peut se faire que pendant la série des Essais (ou avant une manche) mais uniquement au parc mécanicien. En aucun cas pendant une manche.

## **ARTICLE 8 : RECLAMATION**

### **8.1 - PROCEDURE**

Un pilote peut porter réclamation. Celle-ci devra être formulée par écrit, accompagnée d'un chèque de 75€ (qui sera rendu à l'intéressé si la réclamation est fondée) libellé à l'ordre de la FFM et le tout adressé au Directeur de Course de l'épreuve **dans les trente minutes qui suivent l'affichage** des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée, ou aussitôt après le Contrôle Technique.

S'ajoutera un chèque de 75€ si cela nécessite le démontage d'un moteur 2T, ou 150€ pour un moteur 4T.

Toute réclamation sera ensuite examinée par le Jury de l'épreuve, en première instance puis par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance si nécessaire.

### **8.2 - DEROGATION**

Dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai est porté à 48 heures.

## **ARTICLE 9 : SELECTION REGIONALE**

La sélection sera établie par les Membres de la Commission de Motocross pour chaque manifestation où la Ligue BFC est représentée. Les pilotes retenus titulaires ou remplaçants seront prévenus par mail et/ou par téléphone dès que possible. Il leur sera envoyé un bulletin d'engagement qui sera à retourner au Délégué ou au Président de la Commission MX dans les plus brefs délais.

Des pilotes seront "présélectionnés", en général en nombre supérieur par rapport au besoin. Puis une sélection finale aura lieu : 3 pilotes Open et 3 pilotes 85cc seront retenus. Cette sélection peut concerner tous les pilotes ayant une licence adéquate, prise dans un Club de la région BFC. **Le classement provisoire du Championnat BFC Zone Est ou BFC Zone Ouest n'ouvre pas automatiquement droit à la sélection.**

**Interligue 125cc, Espoir 65cc et 85cc**

7 pilotes seront sélectionnés dans chaque zone. Cette sélection concerne les pilotes ayant une licence adéquate. Le classement du Championnat n'est pas le seul critère de sélection.

Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue BFC dans une épreuve nationale est tenu d'y participer. Si pour un motif autre que médical (ou tout cas examiné par la Commission MX), le pilote décline cette sélection, il ne pourra pas rouler ailleurs ni la veille, ni le jour ni le lendemain de l'épreuve concernée par la sélection dont il a fait l'objet.

**9.1 - INDEMNITE SPECIFIQUE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS DE FRANCE**

Les pilotes participants seront défrayés sur présentation des factures des frais engagés pour le déplacement aller/retour, du domicile au lieu de la compétition concernée par la sélection. Les frais pris en compte concerneront le péage autoroutier et le carburant du véhicule.

Le coût maximum pour l'année 2018 sera de *(non connu à ce jour)*.

**ARTICLE 10 : CLAUSES PARTICULIERES****10.1 - ANNULATION D'UNE EPREUVE**

En cas d'annulation, le pilote sera remboursé de 34€ ou de 29€ selon sa catégorie (*la gestion des engagements via engage-sports entraîne une retenue de 1€*).

**10.2 - OBLIGATIONS DU CLUB**

Tout Club Organisateur se doit de respecter le cahier des charges mis en place.

Il doit prendre en charge les frais d'hébergement des Officiels (Chronométreurs, Techniques, Directeur de Course...) dans l'obligation de venir la veille.

**ARTICLE 11 : LES OFFICIELS**

<b>Délégués BFC OUEST</b>	<b>Délégué BFC EST</b>	<b>Délégué BFC Pit Bike</b>	<b>Délégués BFC Educatif</b>
<b>Didier BARNAY</b> 06 08 06 56 40 modelagebarnay@wanadoo.fr	<b>Pierre CRAMPONNE</b> 06 84 35 21 76 pierre.cramponne@orange.fr	<b>Jérôme GABETTE</b> 06 78 47 19 60 jerome.gabette@yahoo.fr	<b>Alexandre PELOIS</b> 03 86 41 88 41 moto.sports.nature@orange.fr
<b>Fabrice CHOLLET</b> 06 32 82 16 88 cholletfabrice@sfr.fr	<b>J-Pierre CHAGROT</b> 03 81 84 21 94 chagrotjeanpierre@orange.fr		<b>Jérôme BRISEBARD</b> 06 80 10 32 14 jtme@orange.fr

Les Officiels désignés sur l'épreuve doivent avoir un comportement exemplaire et sobre.

Le Délégué ou le Président de la Commission de Motocross (détenteur d'une qualification de Directeur de Course ou Commissaire Sportif 1er degré) est de droit Membre et/ou Président du Jury. Son rôle est de :

- Conseiller les organisateurs
- Contrôler le bon déroulement de l'épreuve
- Veiller à l'application du Règlement
- Vérifier l'établissement des Classements
- Établir la fiche de présence des Officiels

Il est également Responsable du matériel mis à disposition par la Ligue.

*Bonne saison sportive 2018.*

La Commission de Motocross Bourgogne Franche Comté

ANNEXE : PLAN JOURNEE TYPE

Contrôle Technique le samedi à partir de 16H jusqu'à 19H et le dimanche de 7H à 8H30.

Les pilotes arrivant le samedi sont priés de passer dès leur arrivée et non le dimanche (sous peine de pénalités).

MATIN

8H00 - 08H25	ESSAIS LIBRES + CHRONO 125 cm <sup>3</sup> GROUPE A	10 mn + 15 mn
8H30 - 08H55	ESSAIS LIBRES + CHRONO 125 cm <sup>3</sup> GROUPE B	10 mn + 15 mn
9H00 - 9H25	ESSAIS LIBRES + CHRONO OPEN GROUPE A	10 mn + 15 mn
9H30 - 9H55	ESSAIS LIBRES + CHRONO OPEN GROUPE B	10 mn + 15 mn
10H00 - 10H25	ESSAIS LIBRES + CHRONO VÉTÉRAN	10 mn + 15 mn
10H30 - 10H55	ESSAIS LIBRES + CHRONO ESPOIR 85 cm <sup>3</sup>	10 mn + 15 mn
11H00 - 11H10	ESSAIS LIBRES EDUCATIF	10 mn
11H15 - 11H35	1ERE MANCHE OPEN NON QUALIFIE	15 mn + 1 Tour
11H40 - 12H00	1ERE MANCHE ESPOIR 85 cm <sup>3</sup>	15 mn + 1 Tour
12H05 - 12H15	ESSAI CHRONO EDUCATIF	10 mn

PAUSE DEJEUNER

13H30 - 13H55	1ERE MANCHE 125 cm <sup>3</sup> 2T	20 mn + 1 Tour
14H00 - 14H15	1ERE MANCHE EDUCATIF	12 mn + 1 Tour
14H20 - 14H40	1ERE MANCHE VÉTÉRAN	15 mn + 1 Tour
14H45 - 15H10	1ERE MANCHE OPEN	20 mn + 1 Tour

PAUSE DE 10 MINUTES

15H20 - 15H35	2ME MANCHE EDUCATIF	12 mn + 1 Tour
15H40 - 16H00	2ME MANCHE ESPOIR 85 cm <sup>3</sup>	15 mn + 1 Tour
16H05 - 16H30	2ME MANCHE OPEN NON QUALIFIE	15 mn + 1 Tour
16H35 - 16H55	2ME MANCHE VÉTÉRAN	15 mn + 1 Tour

PAUSE DE 10 MINUTES

17H00 - 17H25	2ME MANCHE 125 cm <sup>3</sup> 2T	20 mn + 1 Tour
17H30 - 17H55	2ME MANCHE OPEN	20 mn + 1 Tour

18H25 PODIUM / RECOMPENSES

Le Club Organisateur ne pourra pas accepter plus de 5 catégories en Bourgogne et 6 en Franche Comté. A lui de sélectionner les catégories les mieux adaptées à son circuit.